



les éoliennes

DE LA **SALLE DE DANSE**



Lettre d'information n°3

Septembre 2023



3 à 4 éoliennes



Un potentiel de
12 MW installé



Une production électrique
correspondant à la
consommation électrique
d'environ
12 000 personnes



Un projet participatif :
25 % du projet pour les
collectivités d'accueil

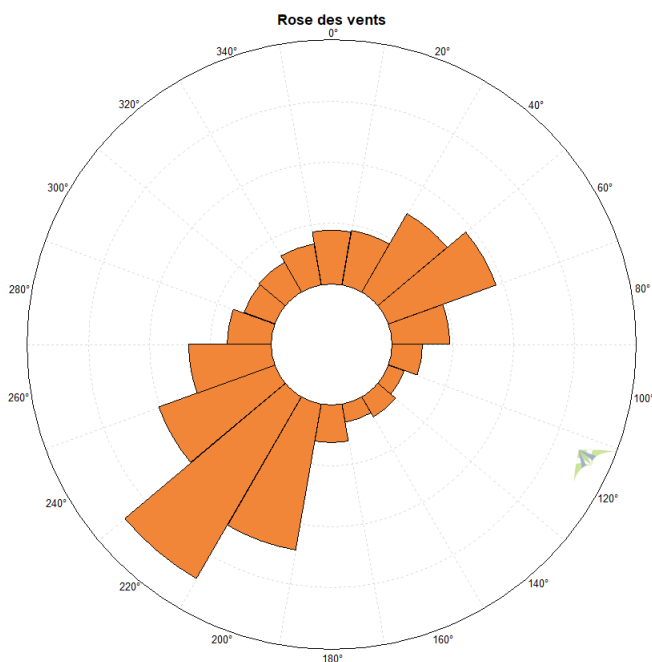


18 mois d'études
naturalistes, de février
2023 à l'été 2024

Point sur les études en cours et à venir

Les études de vent

Les études de vent se poursuivent dans notre forêt depuis l'hiver passé : le mât de mesure enregistre les directions et vitesses de vent à 100 m depuis le début du mois de mars. Les données relevées à ce jour sont favorables, avec une vitesse moyenne à 100 m de 6,3 m/s ce qui est plutôt intéressant pour des mesures en période printanière et estivale. Les mesures à venir en période automne hiver sont attendues et importantes pour juger du réel potentiel du site et du type d'éolienne qu'il est possible d'envisager.



Le graphique ci-dessus présente la rose des vents issue des données mesurées par le mât de mesure. Cette rose des vents indique la fréquence des vents par directions. Ainsi, en forêt de Val-et-Châtillon, le vent souffle majoritairement dans la direction 220°, c'est-à-dire un vent du Nord-Est.

Les expertises naturalistes

En parallèle, des études de terrain sont menées par le bureau d'étude en écologie, Rainette. Depuis le mois de mars, ce sont plus de quarante prospections en forêt qui ont été réalisées par les écologues, dont quinze sorties nocturnes. Au cours de ces prospections, des inventaires de la flore, des oiseaux, des chauves-souris, des mammifères, des amphibiens et des insectes ont été réalisés.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
. Effectuées . . en cours . . À venir .												
Flore et habitat				Flore vernale		Flore estivale		Flore automnale				
Oiseaux	Hivernants	Migration prénuptiale – installation de nicherseurs				Reproduction		Migration postnuptiale			Hivernants	
Chiroptères				Transit printemps		Reproduction		Transit automne			Hivernants	
Mammifères	Protocole d'identification indépendant de la saison											
Amphibiens			Période d'activité des reptiles et amphibiens									
Insectes				Période d'activité des rhopalocères et odonates								

L'étude de la **flore** a permis de créer une cartographie des différents habitats présents dans la forêt. 13 habitats différents ont été recensés sur la zone d'étude : clairières, boulaies mésophiles à mésohygrophiles, taillis de Hêtre, landes acides plantées de Mélèze, etc... Ces habitats vont être analysés par Rainette afin de définir les enjeux afférents à chacun.

Concernant l'étude des **oiseaux**, 54 espèces ont été recensées en période de migration prénuptiale sur le site (jusqu'à 2 km de la zone d'étude). La migration postnuptiale est en cours d'étude et fait l'objet de journées de prospection depuis le mois d'août, qui se poursuivront jusqu'au mois de novembre. Certaines espèces observées étaient en migration active, d'autres en halte migratoire : la Corneille noire, la Mésange nonnette, le Pouillot véloce, le Verdier d'Europe... L'étude des **oiseaux nicheurs** a mis en évidence la présence de 72 espèces sur la zone tels que le Coucou gris, le Geai des chênes, le Pic vert, le Roitelet à triple bandeau, le Héron cendré, la Pie bavarde...

L'**avifaune hivernante** n'a pas encore été inventoriée, des prospections sont prévues à cet effet aux mois de décembre et janvier prochain. De plus, des études spécifiques liées au Milan royal, à la Cigogne noire et au Grand-duc d'Europe sont en cours afin d'étudier précisément les comportements de ces trois espèces.

Des inventaires de **l'entomofaune**, ou plus communément des insectes, ont été réalisés au cours de mois précédents. Au total, 7 espèces ont été recensées dont 4 espèces de lépidoptères (papillons), 1 espèce d'odonate (libellule) et 2 espèces de coléoptères.



L'inventaire de **l'herpétofaune** (amphibiens et reptiles) a eu lieu entre mars et juin, lors de prospections diurnes et nocturnes. Il a permis de recenser 7 espèces particulières : 6 espèces d'amphibiens (crapaud, grenouille...) et 1 espèce de reptile (lézard).



Les **mammifères** présents dans la forêt ont été inventoriés en continu depuis le mois de mars via l'observation des empreintes et fèces, ainsi qu'à l'aide de pièges photo positionnés dans des lieux propices. Cela a permis d'inventorier 6 espèces tels que le Blaireau européen, le Renard roux, le Sanglier...

Enfin, les **chiroptères** (ou chauves-souris) sont inventoriés en continu sur le site depuis le mois de mars grâce à des micros positionnés sur le mât de mesure reliés à des enregistreurs d'ultrasons ; et ont également fait l'objet de suivis au sol par l'équipe de Rainette jusqu'à 2 km autour de la zone d'étude. Ces suivis vont se poursuivre jusqu'au printemps 2024 afin d'observer un cycle biologique complet. Les résultats concernant les chiroptères seront donc reçus début d'année prochaine.

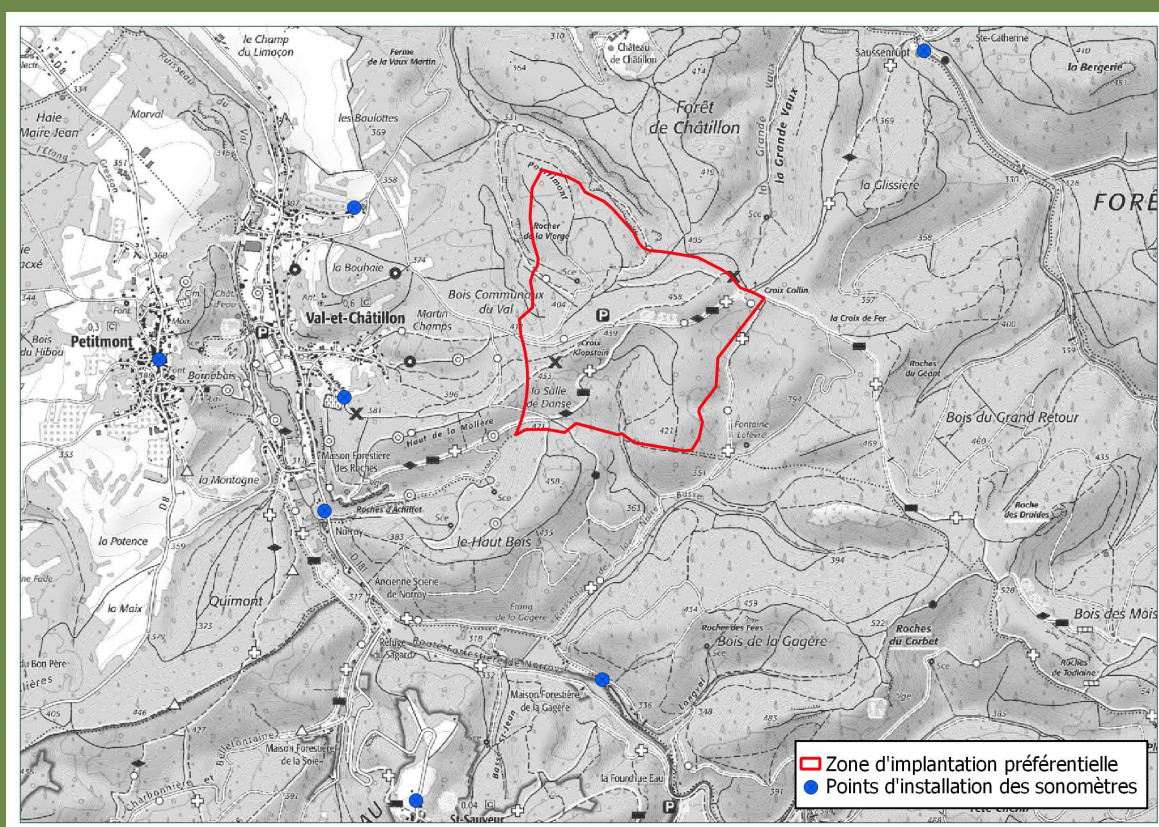
À VENIR :

Etude acoustique

Les études se poursuivront cet automne avec la campagne acoustique : des sonomètres seront installés chez certains riverains pour une durée de 10 à 15 jours. Les lieux d'implantation privilégiés sont symbolisés sur la carte ci-dessous. Ils ont été choisis de par leur proximité avec la zone d'étude, leur altitude vis-à-vis du projet ou leur position relative au vent dominant. Au total, sept points ont été sélectionnés par le prestataire Gantha : 3 points dans la commune de Val-et-Châtillon, 1 point vers l'habitat de Saussenrupt, 1 point vers la maison forestière de la Gagère, 1 point à Saint Sauveur, et 1 point à Petitmont. Ils permettront de mesurer le niveau de bruit actuel au niveau des lieux d'habitation les plus proches de la zone de projet. Le prestataire en charge de l'étude acoustique simulera ensuite le bruit global qui serait perçu avec la présence des éoliennes.

Ce bruit global devra respecter les critères acoustiques réglementaires actuels, qui garantissent qu'il n'y ait aucune gêne sonore chez les riverains du parc éolien.

À noter : la France dispose de l'une des réglementations acoustiques les plus strictes d'Europe. Depuis quelques années, le bruit n'est plus une problématique pour le voisinage : les nouvelles technologies d'éoliennes, plus hautes, plus silencieuses, associées à un durcissement de la réglementation, rendent impossibles les situations de gênes sonores comme il en existe encore dans certaines régions de France, avec d'anciens parcs éoliens ne répondant pas aux normes acoustiques actuelles.



Étude paysagère

En parallèle des études évoquées précédemment, une étude paysagère va également être menée par la société Corieaulys. Elle consistera en la réalisation de nombreux photomontages depuis des points de vue spécifiques de l'aire rapprochée et de l'aire éloignée de la zone de projet. Cela permettra d'optimiser la position des éoliennes, afin qu'elles soient intégrées au mieux dans les paysages et depuis les points de vue remarquables.

Les comités de pilotage

Un comité de pilotage du projet a été mis en place cette année, réunissant des élus de la commune de Val-et-Châtillon, des représentants de la Communauté de Communes, et d'Opale. Organisé de façon régulière pendant tout le temps du développement du projet, il permet de suivre l'avancée des études, d'échanger, et de prendre les décisions ensemble. Ce comité s'est pour l'instant réuni à deux reprises, les 12 avril et 5 septembre. A partir du mois de novembre, le comité de pilotage débutera la réflexion sur l'implantation précise des éoliennes.

Planning du projet

Comme cela avait été expliqué dans la lettre d'information précédente, nous sommes actuellement dans la phase de développement du projet qui comprend : la réalisation des études (biodiversité, paysage, acoustique, vent...), la conception du schéma d'implantation des éoliennes une fois les résultats des études reçus, et enfin la rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale. Cette phase a débuté cette année avec la mise en place du mât de mesure qui a marqué le démarrage des études, et va se poursuivre jusqu'à mi-2024.



Le montage participatif

La loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte permet aux communes, depuis 2015, de prendre part à un investissement participatif dans les projets d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, il a été proposé à notre commune ainsi qu'aux communes limitrophes de bénéficier de 20 % des parts du projet. Une délibération afin d'affirmer notre souhait de participer à ce montage financier a été prise début septembre, vous pouvez la consulter sur le panneau d'affichage de la mairie. De plus, la Communauté de Communes, qui est également impliquée dans le projet, pourra bénéficier de 5 % des parts.

Un groupe de travail spécifique a été mis en place afin d'approfondir le sujet. Il est composé de membres du conseil de Val-et-Châtillon, de la Communauté de Communes, et d'Opale. Ce groupe de travail s'est réuni le 15 juin dernier, et se réunira à nouveau courant septembre. Le travail mené permettra d'aboutir à la rédaction des statuts et pacte d'associés qui régiront la société porteuse des droits du projet éolien.

Dès l'autorisation du projet, nous pourrions décider si nous souhaitons conserver nos parts, ou bien en vendre une partie ou la totalité. Conserver nos parts signifierait participer à la gouvernance du parc éolien durant son exploitation, et percevoir des retombées économiques liées à la vente d'électricité.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur ce projet. N'hésitez pas non plus à contacter Sacha Wets (06.23.49.23.89), cheffe de projet chez OPALE, qui nous accompagne sur le suivi du projet.

M. Culmet, Mme Gérard et M. Besnard, maire et adjoints de Val-et-Châtillon, au nom de l'ensemble du conseil municipal